

MOSELLE et MEUSE	FO Lycées et Collèges – 24 rue du Cambout – 57045 METZ Cedex 1 Tél : 03 87 75 59 67 folc@foen-nancy-metz.fr
MEURTHE- ET-MOSELLE	FO Lycées et Collèges – 19 rue de Saurupt – 54000 NANCY Tél : 03 83 37 12 50 folc54@foen-nancy-metz.fr
VOSGES	FO Lycées et Collèges – Bourse du Travail – 4 rue A. Briand – BP 359 – 88009 ÉPINAL Cedex Tél : 07 45 25 94 14 folc88@foen-nancy-metz.fr

Personnels de Laboratoire Adhésion - Cotisation

1. Vous êtes nouvelle syndiquée, nouveau syndiqué

- Vous complétez la fiche d'adhésion page II.
- Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de " FO Lycées et Collèges " ou " SNFOLC " ou par prélèvement automatique (page III).

2. Déjà syndiqué(e), vous renouvez votre cotisation

- Complétez la fiche page II avec seulement vos nom, adresse personnelle et département d'exercice (sauf si modification, par exemple : affectation, échelon, etc.). Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de " FO Lycées et Collèges " ou " SNFOLC " ou par prélèvement (voir page III) mais ne complétez la demande de prélèvement que si vous déposez un prélèvement pour la première fois.
- Si vous avez déjà un prélèvement en cours, la reconduction se fera automatiquement (voir dates des prélèvements page III).
- Vos coordonnées bancaires changent, merci d'envoyer un nouveau formulaire de prélèvement avec un RIB.

Évolution des cotisations : Le SNFOLC n'a jamais répercuté l'évolution de l'inflation (+ 29% depuis 2010) sur le montant des cotisations, bien que les frais du syndicat (fonctionnement, réversion aux structures syndicales FO) aient constamment augmenté. Pour 2025, le SNFOLC a donc dû se résoudre à augmenter légèrement les cotisations. Malgré cela, pour un adhérent en prélèvement (voir ci-dessous), la cotisation restera encore inférieure à celle de 2022, début de la spirale inflationniste.



- 10 % pour les
adhérents en
prélèvement

Le bureau académique a décidé de reconduire pour l'année 2025, la réduction de 10%, qui a été mise en place il y a 2 ans, pour toute adhésion ou réadhésion par prélèvement. À la réception de votre bulletin d'adhésion, le trésorier appliquera une réduction de 10% pour la cotisation de l'année par rapport au montant indiqué page IV.

Cette mesure permettra encore de favoriser l'adhésion par prélèvement pour faciliter la gestion de la syndicalisation de nos nombreux adhérents. Au bout d'un an, chaque adhérent reste libre de demander l'interruption du prélèvement.

La fédération syndicale FNEC FP – Force Ouvrière, dont dépend notre syndicat SNFOLC, souscrit un contrat auprès d'un cabinet d'avocats spécialisés. Si vous êtes concerné(e) par une « affaire » juridique ou judiciaire dans le cadre de vos activités professionnelles (victime d'accusations par exemple, de plaintes auxquelles la police ou la justice ont donné suite), les avocats pourront vous assister dans les démarches juridiques ou le processus judiciaire qui pourraient en résulter.

De plus avec votre carte syndicale, vous recevrez un reçu fiscal qui permettra à l'administration fiscale de vous octroyer une réduction ou un crédit d'impôt égal à 66% de la cotisation syndicale.



Adhésion

Mes coordonnées :

Madame

Monsieur

NOM : **Prénom :**

Nom de naissance :

Date de naissance : . . / . . /

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone : . . / . . / . . / . . / . .

Portable : . . / . . / . . / . . / . .

E-mail : @

Merci de le confirmer en envoyant un e-mail "de contact" à folc@foen-nancy-metz.fr

Département d'exercice :

Meurthe-et-Moselle

Meuse

Moselle

Vosges

Mon établissement :

Nom :

Code postal et ville :

je suis titulaire sur poste fixe.

je suis stagiaire.

je suis contractuel : en CDD en CDI

autre situation :

Grade : **Échelon :**

Temps complet Temps partiel / si oui combien ?

Ma cotisation annuelle (voir tableau p IV) : euros

La cotisation comprend l'abonnement à la presse syndicale.

Mode de règlement choisi :

J'envoie un chèque global.

J'envoie trois chèques fractionnés : + + euros.

(noter la période souhaitée de débit au dos des chèques)

Je dépose un prélèvement automatique (j'envoie le formulaire et un RIB.)

J'ai déjà un prélèvement en cours qui est valide (ne pas envoyer de nouvelle demande)

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés". Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : folc@foen-nancy-metz.fr

		ÉCHELON													
GRADE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)	C1	107					110			113	117	120			
	soit coût réel après réduction d'impôts	36,38					37,40			38,42	39,78	40,80			
	C2 - 2^{ème} classe	107			110	113		120	123	126	132		135		
	soit coût réel après réduction d'impôts	36,38			37,40	38,42		40,80	41,82	42,84	44,88		45,90		
	C3 - 1^{ère} classe	113	117	120	123	129	132	135	139	148	151				
	soit coût réel après réduction d'impôts	38,42	39,78	40,80	41,82	43,86	44,88	45,90	47,26	50,32	51,34				
Technicien de Laboratoire	classe normale	117		120	123		129	132	139	145	148	154	161	170	
	soit coût réel après réduction d'impôts	39,78		40,80	41,82		43,86	44,88	47,26	49,30	50,32	52,36	54,74	57,80	
	classe supérieure	120	123		126	132	135	139	148	151	154	161	170	180	
	soit coût réel après réduction d'impôts	40,80	41,82		42,84	44,88	45,90	47,26	50,32	51,34	52,36	54,74	57,80	61,20	
	classe exceptionnelle	132	135	142	148	158	164	170	180	186	192	198			
	soit coût réel après réduction d'impôts	44,88	45,90	48,28	50,32	53,72	55,76	57,80	61,20	63,24	65,28	67,32			

☞ **Contractuel : 88 €** (soit coût réel après réduction d'impôts : 29,92€)

☞ **Temps partiel :** prendre en compte la quotité de travail pour calculer la cotisation (exemple : à mi-temps : 50% de la cotisation).

☞ **Disponibilité, congé parental sans traitement : 54 €** (soit coût réel après réduction d'impôts : 18,36€)

☞ **Retraité :** catégorie B **72 €** (soit coût réel après réduction d'impôts : 24,48€)
catégorie C **54 €** (soit coût réel après réduction d'impôts : 18,36€)

Reçu fiscal :

66% de votre cotisation syndicale sont déduits de vos impôts ou remboursés

Le service des impôts opère une réduction d'impôt égale à 66% de votre cotisation syndicale (gardez votre reçu fiscal, il peut vous être demandé comme justificatif par les impôts).

Et si vous n'êtes pas imposable, vous aurez droit à un crédit d'impôt : le service des impôts vous réglera un montant égal à 66% de votre cotisation.